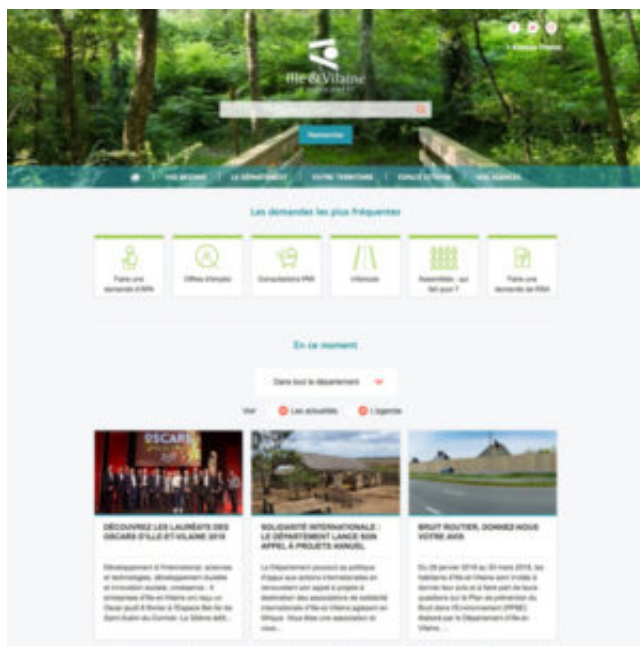


Pas de panique : c'est purement cosmétique !...

Date : 17 février 2018

Certes, depuis hier, on circule un peu mieux sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine et on ne va pas s'en plaindre.



[\(cliquer sur l'image pour aller sur le site\)](#)

Mais diable !...

-

Sa refonte il y a 4 ans nous avait coûté beaucoup d'argent : création et maintenance par la société Jouve de Mayenne, charte graphique par la société Niji de Cesson-Sévigné, assistance éditoriale par Rue Premion de Nantes, promotion par l'agence Opa Media de Nantes également, sans compter la rédaction d'articles (pour près de 50.000 euros TTC, quand même) par le groupement Kogito Addviso de Tours...

Une précision à ce stade : je ne vise pas l'exhaustivité des dépenses, et je n'invoque même pas - par exemple - les droits photographiques, l'hébergement du service par la société Overlink, ou encore le temps consacré par les services de la collectivité, ni bien entendu le modeste petit cocktail d'inauguration.

Ce qui me choque... c'est que 2 ans plus tard, seulement 2 ans plus tard, le Département ait été contraint d'envisager pour ce portail - qui nous avait été présenté comme « le vaisseau amiral » de

sa communication - une toute nouvelle ergonomie sous un tout nouveau design graphique, ce qui l'a conduit dès 2016 à passer pour cela un marché avec la société Bakasable de Nantes, et dès l'année suivante à s'éloigner de la société Jouve pour passer avec la société Eolas de Grenoble un accord cadre à bons de commande de 4 ans pour la seule maintenance du site au prix de 216.000 euros TTC.

Car, pendant ce temps là rien ne progresse sur le fond.

On circule certainement un peu mieux sur le site, mais soyons clair : sous un autre habillage, c'est exactement - très exactement - le même contenu que précédemment. Du reste, à juste titre, il n'a pas été jugé utile de procéder à une nouvelle déclaration auprès de la CNIL.

Les années passent et le Département d'Ille-et-Vilaine continue à considérer ses « ressortissants » comme des administrés, au mieux comme des consommateurs... et presque jamais comme des citoyens.

Je vais l'illustrer dans une prochaine contribution.